



BESOINS			RESSOURCES				
Nature de la dépense	Montant du projet	Préciser en HT ou TTC (en TTC si vous ne récupérez pas la TVA ou si la somme n'est pas soumise à la TVA)	Financements	Montant subventionnable	Forme de l'aide (avance ou subvention)	Taux de l'aide en %	Montant de la contribution attendue
Dépenses d'investissement	288 000	HT	Agence de l'eau Loire-Bretagne	288000	Subvention	25%	72 000
Dépenses de fonctionnement (*)			Département de la Loire	288 000	Subvention	10%	28 800
			Nom de l'organisme ou collectivité apportant une aide financière	/	/	/	0
			Nom de l'organisme ou collectivité apportant une aide financière	/	/	/	0
			<b>Total des ressources externes</b>				<b>100 800</b>
			<b>Autofinancement (total des besoins - ressources externes)</b>				<b>187 200</b>
<b>Total des besoins</b>			<b>Total des ressources</b>				<b>288 000</b>

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- valide le projet présenté,
- dit que les crédits sont prévus au budget assainissement collectif,
- autorise M. le Président à engager les démarches pour solliciter les financeurs soit 10 % auprès du Département et 25 % auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Le Secrétaire de séance  
Représentant de la commune de Arcinges  
M Henri GROSDENIS

Le Président de la Communauté  
De Communes  
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20250722-DELIB2025-151-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/07/2025  
Publication : 22/07/2025